



## Condition pour transformer cave en souplex

-----  
Par TRN69

Bonjour,

(désolé si pas dans la bonne catégorie)

Suis dans une Co-Propriété horizontale , un des co-proprétaires a transformé sa cave en souplex. Actuellement ce souplex a des infiltrations et le co-proprétaire met en responsabilité le Co-Propriete.

Ma question est la suivante, en AG, il a été acté l'autorisation de transformer la cave en souplex à conditions que les démarches administrative soient effectuées. Ce jour nous avons connaissances que d'un document d'un Notaire ayant ratifiés les tantièmes mais la Mairie semble ne jamais avoir été contactée (Lyon) Est ce normale ? N'y aurait il pas fallut une autorisation ? une Demande de Travaux ? La cave ne semble pas avoir été cuvelée et la nappe phréatique étant haute, les infiltrations me semblent naturelles.

Merci de votre retour

Cordialement

-----  
Par Al Bundy

Bonjour,

Le seul aménagement d'une cave en pièce de vie n'est soumis à aucune autorisation d'urbanisme.

Il en irait autrement si la hauteur sous plafond était modifiée afin d'obtenir plus de 1,80m.